

**Conseil d'administration
Séance du 6 juillet 2026**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 39/2026	QUESTIONS FINANCIERES
	Approbation de marchés publics

Délibération du conseil d'administration relative à l'approbation du marché public n°2026-003 issu de la consultation portant sur les prestations d'acquisition d'un laser à impulsions ultrabrèves accompagné d'un générateur à hautes harmoniques pour la réalisation d'imagerie cohérente (CDI) résolue en temps et spectroscopie d'absorption transitoire (TAS) pour le laboratoire Hubert Curien de l'université Jean Monnet de SAINT ETIENNE.

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis simple et obligatoire émis par la commission Achat et Marchés Publics en date du 20 mai 2026,

Vu la décision du Président d'attribuer les marchés à l'issue de la procédure ;

Considérant la nécessité d'acquérir un équipement scientifique de type laser destiné aux activités de recherche du laboratoire Hubert Curien de l'université Jean Monnet de SAINT ETIENNE ;

Considérant que la procédure a été conduite selon un appel d'offres ouvert, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et des procédures internes de l'Université Jean Monnet ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le marché public n°2026-003 relatif à l'acquisition d'un laser à impulsions ultrabrèves accompagné d'un générateur à hautes harmoniques pour la réalisation d'imagerie cohérente (CDI) résolue en temps et spectroscopie d'absorption transitoire (TAS) pour le laboratoire Hubert Curien de l'université Jean Monnet de SAINT ETIENNE.

Il s'agit d'une procédure comportant un lot unique.

Article 2 : Le présent marché est conclu avec l'attributaire ci-après, aux montants suivants :

La société OPTON LASER INTERNATIONAL, dont le siège social est situé Bâtiment 8 – ZAC de Courtabœuf, 6 avenue des Andes, 91940 Les Ulis.

Le marché est conclu :

- pour un montant total forfaitaire de 1 558 180 € HT comprenant le matériel et la prestation supplémentaire éventuelle concernant la garantie et la maintenance préventive.

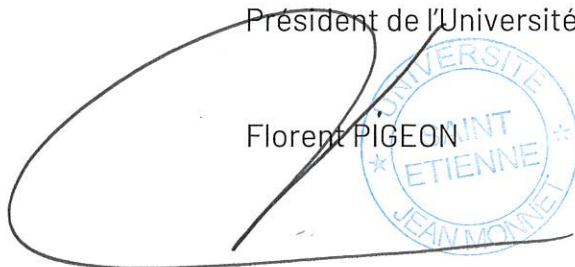
Le délai de livraison prévisionnel est de 18 mois à compter de sa notification.

- pour un montant maximum de 250 000 € HT pour la partie à prix unitaires (consommables, kit de rechange et maintenance corrective). La durée maximale du marché est de quatre ans à compter de sa notification, hors garantie et maintenance préventive.

Article 3 : Le Président rendra compte au conseil d'administration de l'exécution du présent marché en cas de modification substantielle.

A Saint Etienne le 7 juillet 2026
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON



POUR : 23

CONTRE : 0

ABST : 0